



Combien ça coute ?

150 €*

et c'est **valable 5 ans !**
Tarifs dégressifs si vous
avez plusieurs locations

Contactez l'Office de Tourisme
Sarlat-Périgord Noir
05 53 31 45 40 ou 05 53 28 37 14
classement@sarlat-tourisme.com

Si vous êtes propriétaire ou gérant d'un meublé de tourisme, le classement, valable 5 ans, qui soutient la filière touristique, permet :

- ☺ de donner des repères fiables aux consommateurs
- ☺ d'augmenter l'attractivité et la visibilité de votre établissement
- ☺ d'opter pour une taxe de séjour fixe plutôt que variable pour les logements non classés

Pour les meublés de tourisme, il permet également :

- ☺ de bénéficier d'un abattement fiscal supplémentaire à hauteur de 71% au lieu de 50% pour les meublés non classés (hors SCI et régime frais réel)
- ☺ d'accepter les chèques-vacances